Andermatt Biocontrol AG
Stahlermatten 6 · 6146 Grossdietwil
Telefon 062 917 50 05 · www.biocontrol.ch

Soufre mouillable Stulln

Fongicide et acaricide à base de soufre micronisé

Mode d'emploi

Domaine d'application	Utilisation	Spécifications	Délai d'attente	(*)
Baies				
Ronces	Phytoptes	2% (20 kg/ha) pulvérisation au débourrement		2,4
		1% (10 kg/ha) après le débourrement (longueur des pousses 10–15 cm)		2,4,5
Fraises	Oïdium	0,2–0,4% (2–4 kg/ha)		1,2,3
Arboriculture				
Poirier	Phytoptes	2% (32 kg/ha) après la récolte		2,6
Fruits à pépins	Oïdium	0,75% (12 kg/ha) au débourrement		2,6
	– Effet secondaire: ériophyides libres	0,5–0,75% (8–12 kg/ha) avant la floraison		2,6
	– Effet partiel: tavelure	0,3–0,5% (4,8–8 kg/ha) après la floraison		2,6,8
Pêcher/nectarine	Oïdium, tavelure noire	0,3–0,5% (4,8–8 kg/ha) après la floraison	3 semaines	2,6
Fruits à noyaux	Maladie criblée des Prunus	0,75% (12 kg/ha) avant la floraison		2,6,7
	– Effet secondaire: ériophyides libres	0,3–0,5% (4,8–8 kg/ha) après la floraison	3 semaines	2,6,7
Viticulture	Acariose et érinose de la vigne	2% (16 kg/ha) pulvérisation au débourrement		2,9
	Oïdium de la vigne	0,1–0,4% (1,6–6,4 kg/ha) jusqu'à mi-août au plus tard	3 semaines	2,10,11,12
Cultures maraîchères				
Cucurbitacées	Oïdium	0,1–0,2% (1–2 kg/ha)	3 jours	2
Grandes cultures				
Houblon	Oïdium	0,25%; en préventif dès 1 m de hauteur	1 semaine	2,13
Cultures ornementales				
Toutes les cultures	Oïdium	0,1–0,2% (1–2 g/l)		2
Laurier-cerise	Maladie criblée	0,1–0,2% (1–2 g/l)		2

(*) Restrictions et remarques

1) Pas de traitement entre la floraison et jusqu'à la fin de la récolte.
2) Lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation porter des gants de protection.
3) Le dosage indiqué se réfère au stade «pleine floraison» et «début de la coloration rouge des fruits», 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
4) Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade «début de la floraison jusqu'à 50% de fleurs ouvertes»; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
5) Traiter une deuxième fois en cas de forte attaque.
6) Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliare de 10 000 m³ par ha.
7) Les abricots ne supportent pas bien le soufre, ne pas traiter.
8) Traitements post-floraux uniquement sur les variétés supportant le soufre.
9) Le dosage mentionné se réfère au stade 15–51 (F) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha (base de calcul).
10) Dosage plus élevé en cas de forte attaque.
11) Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71–81 (J–M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4500 m³ par ha.
12) Convient également au traitement par voie aérienne.
13) 15 traitements au maximum à 7 jours d'intervalle environ par parcelle et par année.

Stockage et élimination

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées. Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination. Restes de produits phytosanitaires: Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Instructions de sécurité

Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter le contact avec la peau. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Instructions pour les premiers secours

Après un contact avec la peau: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Après un contact avec les yeux: Laver tout de suite avec de l'eau, en écartant les paupières, pendant plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Après ingestion: Rincer tout de suite la bouche et boire ensuite abondamment. Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Après inhalation: Donner de l'air frais. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Notice d'emploi N° 6369

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires

10/14

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Fongicide, Acaricide
Formulation: WG granulé dispersable
Teneur en substances actives: 80% soufre
Nom UICPA: Sulfur

Produits commerciaux: Netzschwefel Stulln

Numéro de l'homologation Suisse: D-2030
Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 0006-00
Titulaire de l'autorisation étranger: Agro-Stulln GmbH, Allemagne

7 640166 140245 >

25 kg

708C